



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-42

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 juin 2025 et qu'il est entré en vigueur le 27 juin 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Agrandir la zone P-312 à même les zones H-311 et H-315.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 12 août 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier